

CAHIER DES CHARGES À L'ADRESSE DES COMPOSITEURS ET COMPOSITRICES

Remis à jour le 5 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

La philosophie de Môméludies.....	3
I. Choix éditorial.....	4
Critère artistique	4
Effectif, rôle des enfants	4
Durée	4
Difficulté et tessiture	4
Qualité des textes	4
Autonomie de l'œuvre	5
II. Étapes à suivre en vue de l'édition.....	5
Travail de création avec les enfants	5
Œuvres ayant déjà été créées	5
Remise du manuscrit : remarques techniques	6
Logiciel de saisie.....	6
Format.....	6
Support.....	6
Le comité artistique	6
Remarque annexe : captation sonore et/ou vidéo	6
III. Les collections.....	7
Collection Musemporaine	7
Indications générales.....	7
Collection le Fonds de l'air est frais	8
Collection chansons bilingues et chansons du monde	8
IV. Modalités financières.....	9
Conditions de commandes	9
Contrat d'édition	9
Rémunération	9
Cas où aucune rémunération n'est due par Môméludies.....	9
Cas d'une commande de Môméludies.....	9
Droits d'exploitation et de publication.....	10
Remarques annexes.....	10

LA PHILOSOPHIE DE MÔMELUDIES

La volonté a toujours été d'offrir à tous les enfants sans exception une musique contemporaine adaptée à leur âge. Les pièces Môméludies sont écrites à l'intention d'enfants d'école primaire ou de collège ne possédant pas de compétences techniques particulières. La qualité des pièces éditées conduit des professeurs d'écoles de musique, des chefs de chœurs d'enfants, des professeurs de musique en classe CHAM à choisir à leur tour dans le répertoire Môméludies des pièces adaptées à leurs besoins.

La pratique musicale majoritaire des enfants, dans l'enseignement général, se situe essentiellement dans le domaine vocal, éventuellement dans celui des percussions et accessoirement dans celui des corps sonores et autres instruments construits pour l'occasion.

Toutefois, il est important que ces mêmes enfants puissent rencontrer des instrumentistes et surtout jouer avec eux. C'est pourquoi de nombreuses pièces font appel à la participation de musiciens professionnels.

Les démarches pédagogiques et la création musicale ont évolué ces dernières années en lien avec l'utilisation des nouvelles technologies : microphones, ordinateurs, loopers, échantillonneurs, séquenceurs, smartphones. Ces nouvelles techniques se sont largement démocratisées et investissent le champ des pratiques de la musique à l'école, bien qu'encore timidement par manque de répertoires spécifiques. Môméludies souhaite accompagner les enseignants et les musiciens intervenants en ouvrant son catalogue aux arts numériques, nouvelles lutheries...

L'idée première qui guide Môméludies en choisissant un compositeur est de s'adresser à des artistes qui sachent combiner leurs exigences artistiques avec les capacités réelles des enfants sans pour autant limiter leurs ambitions musicales et en manifestant une réelle confiance dans les possibilités d'expression des enfants.

Le présent cahier des charges invite le compositeur à respecter certains impératifs ayant trait au temps de l'œuvre, à sa difficulté, à son instrumentation, et d'une manière générale à divers repères qui sont ceux d'une pratique enfantine (tessiture, mémorisation, intervalles, etc.)

Môméludies rappelle que les enfants sont capables d'authentiques émotions artistiques et sont susceptibles d'apprécier des textes et des musiques de qualité. Il suffit d'écouter leurs questions et d'être sensible à leurs aspirations pour comprendre que la composition à leur intention ne doit pas se cantonner à un univers infantin.

I. CHOIX ÉDITORIAL

Critère artistique

Les compositeurs sont invités à proposer des œuvres musicales et non des « pièces pédagogiques ». Les enfants sont en droit d'exercer leur expression artistique autrement que sur des morceaux de musique dont le seul but serait de développer des apprentissages ou des capacités techniques.

Effectif, rôle des enfants

Les pièces s'adressent prioritairement à une classe (de 20 à 30 élèves en moyenne) de maternelle, élémentaire ou collègue. Toutefois des configurations s'adressant à deux classes ou éventuellement à une école entière peuvent être proposées. Dans tous les cas, tous les enfants participent à la réalisation (et non une sélection des « meilleurs »). Il est pleinement possible que certains enfants puissent avoir à assurer une partie individuelle au sein d'une œuvre.

Durée

La durée moyenne d'une pièce, tenant compte des capacités de mémorisation des enfants et du temps imparti à la pratique musicale dans le cadre scolaire, se situe entre **4 et 10 minutes**. Sauf cas particulier, il est demandé que les pièces n'excèdent pas 15mn.

Difficulté et tessiture

- Si certaines difficultés techniques sont inaccessibles pour des enfants, à l'inverse il y a des facilités qui sont source d'ennui. Les enfants aiment relever un défi quand celui-ci correspond à une visée esthétique qu'on est en mesure de leur proposer. Le compositeur ne doit pas craindre de présenter une pièce avec des séquences exigeantes, sous réserve que celles-ci ne soient pas hors d'atteinte.

- L'ambitus confortable pour un enfant se situe entre le ré 3 et le ré 4. Une anacrouse partant du la 2 est parfois impossible pour lui. Le mi 4 est souvent difficilement atteignable pour des enfants qui ont une pratique débutante du chant.

Certaines partitions sont parfois délaissées uniquement pour l'oubli de cet impératif.

Qualité des textes

Qu'il s'agisse d'œuvres du catalogue « Musemporaires » ou du « Fonds de l'air », une attention particulière doit être portée à la qualité des textes. Les jeux de langue et recherches sur les phonèmes sont parfois réjouissants pour les enfants et leur offrent des possibilités d'interprétation intéressantes.

Mais les adaptations de textes anciens ou d'un répertoire poétique lié à leurs études sont tout aussi intéressantes pour développer l'inventivité chez les enfants, que celle-ci leur soit proposée à travers une écriture rigoureuse ou à travers des plages d'improvisation.

Autonomie de l'œuvre

L'œuvre doit continuer à vivre après sa création : la reprise ultérieure doit pouvoir se faire indépendamment de la présence du compositeur. Pour autant, il peut apporter des précisions sur la façon dont il souhaiterait que soit prise en compte la manière d'occuper l'espace scénique pour la représentation publique.

II. ÉTAPES À SUIVRE EN VUE DE L'ÉDITION

Elles se résument comme suit :

- 1 - Convention écrite (si commande de Môméludies) ou bien, prise de contact par le compositeur lui-même etc. (Voir § plus bas sur les modalités financières).
- 2 - Expérimentations, travail avec une classe
- 3 - Création
- 4 - Remise des fichiers
- 5 - Comité de lecture
- 6 - Contrat d'édition si avis favorable du comité
- 7 - Édition

Travail de création avec les enfants

Les compositeurs, s'ils le désirent, peuvent associer les enfants au processus d'écriture de la pièce pour vérifier la validité de leur inspiration, mais éventuellement aussi pour leur permettre de participer à la démarche de création. L'essentiel, pour Môméludies, est qu'au terme de la création, l'œuvre puisse être reprise par d'autres enfants dans un autre lieu indépendamment des auteurs-acteurs d'origine (cf. § « Autonomie de l'œuvre »). D'autre part, les propositions spontanées des enfants ne sont pas un élément sacralisé d'office sans qu'il y ait aussi de leur part un vrai travail de création.

L'idéal est que le compositeur puisse venir une fois ou deux avant la création officielle devant public. C'est l'occasion pour celui-ci de confronter ses propositions avec les possibilités réelles d'une classe ou d'un chœur, et c'est pour les enfants la chance de pouvoir bénéficier d'une rencontre exceptionnelle avec un compositeur. Môméludies n'éditant pas la partition avant la création il est encore temps pour le compositeur d'y apporter d'éventuelles modifications.

Les œuvres ne sont donc éditées par Môméludies qu'après leur création, et peuvent faire l'objet de révisions soit à l'initiative du compositeur lui-même, soit à la demande de Môméludies par le biais des comités responsables de la ligne éditoriale¹.

Œuvres ayant déjà été créées

Des compositeurs ou des organismes demandent à Môméludies la possibilité d'éditer une pièce qui a été jouée en un lieu suite à une commande ou à une initiative personnelle. La démarche est la même : fournir une épreuve de la pièce sous forme de fichier informatique, éventuelle-

1. La liste de leurs membres est consultable à cette adresse : <http://www.momeludies.com/lassociation/lequipe/>

ment un document sonore ou vidéo si celui-ci existe, un bref historique de la manière dont l'œuvre a été créée, de manière que les différents éléments puissent être transmis au comité de lecture qui appréciera la possibilité d'inscrire cette nouvelle pièce dans le catalogue.

Remise du manuscrit : remarques techniques

La pièce doit supporter l'édition graphique, au minimum sous forme de script fournissant les indications nécessaires quand toute autre forme de transcription musicale est impossible. Une vidéo ou un enregistrement sonore de référence peuvent également permettre au compositeur de transmettre son œuvre.

Logiciel de saisie

Après création de l'œuvre et passage au comité artistique, les compositeurs doivent fournir leur partition sous forme d'un fichier informatique. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des indications complémentaires sur ce point. Môméludies diffuse les partitions sous forme papier et également sous forme numérique (PDF).

Format

Môméludies édite dans le même recueil le conducteur, les parties séparées et les paroles seules. Le compositeur doit donc veiller à ne choisir **qu'un seul format** : portrait ou paysage pour les collections Musemporaines et Le Fonds de l'Air est Frais. Le format portrait est toutefois recommandé pour des raisons de façonnage. Pour la collection Chansons Bilingues/Chansons du Monde, les partitions doivent **obligatoirement** être au format portrait.

Support

Certains compositeurs proposent des supports autres que la partition. Toute autre suggestion est la bienvenue mais Môméludies n'édite ni CD, ni CD-Rom, ni DVD. Les contenus vidéo et sonores ne peuvent être diffusés qu'en téléchargement.

Le comité artistique

Avant d'être éditées, les partitions sont soumises pour avis à un comité artistique qui vérifie que l'œuvre correspond bien aux objectifs de Môméludies, notamment pour des questions de faisabilité technique (difficultés, tessiture, temps d'apprentissage, etc.), voire pour des aspects touchant à l'intérêt artistique et pédagogique.

Il arrive que le comité exprime auprès du compositeur le souhait d'un aménagement, d'une modification, d'un complément, de manière à ce que la pièce ait toutes les chances de répondre à l'attente des groupes qui la mettront en œuvre. Il est arrivé que certaines pièces, bien qu'ayant fait l'objet d'une commande d'État ou d'une commande de Môméludies, n'aient pas été éditées, notamment suite à de trop grandes difficultés ne relevant pas de l'option générale de Môméludies.

Remarque annexe : captation sonore et/ou vidéo

Môméludies réalisera si possible une captation sonore et/ou vidéo à l'occasion d'un concert (qu'il s'agisse de la création ou d'une reprise) afin de pouvoir proposer un extrait en écoute en ligne sur le site www.momeludies.com. Cette éventualité peut également se produire dans un temps d'apprentissage. Ces ressources seront utiles aussi bien pour accompagner les enseignants et les musiciens intervenants dans le choix de la partition, que pour donner

quelques pistes dans la façon de la réaliser. Le compositeur peut fournir lui-même l'extrait sonore ou vidéo s'il le souhaite. Veuillez prendre connaissance ci-après de la présentation de nos trois différentes collections.

III. LES COLLECTIONS

Collection Musemporaine

Comme son nom le fait entendre, cette collection rassemble des pièces de musique contemporaine, terme qu'il faut comprendre ici dans son sens littéral, c'est-à-dire toute musique qui s'invente aujourd'hui, qu'elle s'inscrive dans une esthétique jazz, de musique savante, urbaine, électronique ou faisant appel aux technologies numériques.

Indications générales

Comme il est indiqué au début de ce dossier, le compositeur peut faire appel au registre vocal, à celui de la percussion, voire à un instrumentarium à construire avec les enfants ou avec des adultes, en se rappelant que les enfants n'ont pas de technicité instrumentale particulière.

La pratique du corps sonore, de son électrification par des micros-contact, du traitement sonore par différents dispositifs tels que pédales, modules de filtrage ou autres, l'utilisation de ces corps sonores conjointement avec la voix ou une bande électroacoustique ou avec l'apport d'un musicien jouant en direct des échantillons traités, mixés et diffusés par haut-parleurs, sont autant de perspectives que les compositeurs peuvent envisager.

En toute circonstance le compositeur doit veiller à ce que l'usage d'un dispositif ne soit pas l'objet d'une durée d'installation démesurée par rapport à la longueur de la pièce.

La partition peut également donner lieu à une chorégraphie à inventer avec les enfants, ou à une mise en espace théâtral.

La partition peut être conçue en laissant certaines plages à l'imagination des enfants, sous réserve que les indications soient suffisamment explicites pour les guider dans leur démarche d'invention.

Les dispositifs complètement ouverts sont également les bienvenus si la signature artistique du compositeur reste présente. En cela aussi les pièces Môméludies ne sont pas uniquement des œuvres pédagogiques.

L'éventuelle participation d'instrumentistes peut faire appel à toutes les possibilités, depuis l'orchestre d'harmonie à l'instrument soliste, depuis l'emploi du théorbe à l'utilisation d'un support électroacoustique, pour des professionnels confirmés ou des élèves d'école de musique, etc. Ce qui doit guider le compositeur est la capacité de l'œuvre à être rejouée en différents lieux (rendant parfois problématique, voire impossible, la présence d'ondes Martenot par exemple...)

Même si un partenariat entre une école et une structure de diffusion (SMAC, théâtre...) est envisageable pour un prêt, l'instrumentarium nécessaire à l'interprétation ne doit pas être trop spécialisé ou doit pouvoir être transposé sur un matériel de substitution (notamment concernant les outils électroniques devenant très rapidement obsolètes).

Les salles sont de plus en plus équipées pour des transmissions vidéo et permettent ainsi d'envisager des pièces musicales écrites en lien avec ce type de pratiques artistiques ou d'autres élargissant les possibilités d'expression.

Collection le Fonds de l'air est frais

Ce répertoire propose un ensemble de chansons, destinées à être interprétées par des enfants, avec un accompagnement musical entièrement écrit et qui ne se limite pas à une grille d'accords mentionnés au-dessus de la portée de la mélodie et laissés au libre jeu du guitariste. Qualité des textes, variété des références musicales, intelligence rythmique, imagination mélodique et harmonique, autant d'exigences auxquelles sont confrontées celles et ceux qui acceptent d'écrire pour cette collection.

Le Fonds de l'Air est Frais veut restituer la chanson comme lieu d'expression musicale avec tout ce qu'implique le terme : une variété de styles reflétant la richesse du domaine musical, la possibilité offerte à des enfants de chanter en étant accompagnés par des musiciens, un soutien de la part des instrumentistes qui ne se limite pas à quelques clichés sommaires. Ces partitions sont publiées avec le texte, la mélodie surmontée de la grille d'accords (ou la mélodie avec l'accompagnement piano), l'orchestration complète (score pour le chef d'orchestre) ainsi que les parties instrumentales séparées. La chanson doit en effet pouvoir être chantée par les enfants accompagnés par des musiciens et non par une version orchestrale sur bande ou un accompagnement au rabais.

Rappel pour la tessiture : Lire les indications page 4 concernant l'ambitus confortable pour un enfant.

Collection chansons bilingues et chansons du monde

Les indications énoncées plus haut, concernant la collection Le Fonds de l'Air est Frais, sont également valables pour la collection Chansons bilingues/Chansons du Monde. Dans le cas des chansons bilingues, l'arrangement musical doit être le même dans les deux langues. L'école est directement concernée par la diversité des cultures qui forment la société française. Le répertoire des chansons bilingues (dont les textes sont écrits en français et dans une autre langue) ainsi que le répertoire chansons du Monde participent de cet effort, tout en favorisant une ouverture linguistique et culturelle.

Les chansons du Monde relèvent parfois d'une tradition orale. Certains musiciens font le choix d'un collectage écrit, mais Môméludies a bien conscience que l'offre « partition » n'est pas forcément le support idoine et adapté. Les propositions sonores et/ou visuelles seront étudiées avec intérêt.

Cette collection réserve aussi comme les précédentes une place importante à la création musicale.

IV. MODALITÉS FINANCIÈRES

Conditions de commandes

Les partitions peuvent faire l'objet d'une aide à la création de l'État ou de tout autre organisme (Conservatoire, Municipalité, Théâtre ou Scène nationale, Association départementale, Chœur, etc.). Certains compositeurs sont également sollicités par Môméludies, soit pour déposer une commande auprès de l'un de ces organismes susdits, soit pour assurer directement le financement de la commande.

Lorsqu'il s'agit d'une commande Môméludies, une convention préalable est signée pour notifier les modalités de financement (montant, dates de versement, procédures de déclaration). Les honoraires, qui concernent la rémunération légitime du travail de composition, n'impliquent pas que la partition soit automatiquement éditée, l'avis du comité artistique étant requis comme cela est indiqué précédemment.

Contrat d'édition

Tout accord passé entre l'auteur et Môméludies fait l'objet d'un contrat détaillé fixant les droits et obligations de chacun, les délais etc., et est en général signé après la création de l'œuvre et après accord du comité artistique (voir page 6).

Môméludies prend en charge l'intégralité des frais d'édition des partitions. Quand le compositeur est en mesure de fournir sa pièce avec une saisie informatique, les délais de publication sont considérablement raccourcis. (cf. paragraphe « Remise du manuscrit : remarques techniques » page 6).

Rémunération

Le compositeur doit être conscient de l'objectif désintéressé ainsi que du faible volume de diffusion de Môméludies.

Cas où aucune rémunération n'est due par Môméludies

- Si la pièce a été composée dans le cadre professionnel du compositeur (école dans laquelle il est musicien intervenant, projet du conservatoire où il enseigne régulièrement), ou si la pièce est prise en charge par un organisme partenaire, notamment dans le cadre d'une résidence, Môméludies ne verse pas d'honoraires liés à la prestation d'écriture considérant que le compositeur a déjà été rémunéré.

- Dans le cas d'une aide à la création (ex commande d'État) ou provenant d'un autre organisme (association départementale, collectivité territoriale, etc.), les honoraires sont définis selon la pratique habituelle de ces instances, et se calculent selon la durée de la pièce, incluant éventuellement la venue du compositeur dans le lieu où se prépare la pièce (ce qui avait été instauré par le ministère de la Culture sous le terme « commande mission »).

Cas d'une commande de Môméludies

- Pour toute œuvre exclusive composée en dehors d'une structure, le montant des droits d'auteur est fixé à la somme forfaitaire de 1200 € nets, en application des dispositions de l'article L. 131-4 3° du CPI, qui autorisent une rémunération forfaitaire de l'auteur

lorsque les frais des opérations de contrôle et de calcul seraient hors de proportion avec les résultats à atteindre.

Toute situation particulière pourra faire l'objet d'une négociation lors de l'établissement du contrat (voir § ci-dessus, « Contrat d'édition »).

Droits d'exploitation et de publication

Le compositeur conserve l'intégralité de ses droits d'exploitation sous une forme non concurrentielle à l'édition effectuée par Môméludies.

La partition peut utiliser le support d'un texte, écrit par le compositeur lui-même, ou ayant fait l'objet d'une édition sous réserve qu'il obtienne les droits de publication pour Môméludies, ou en s'adressant à un auteur de sa connaissance avec lequel il négociera directement la part qui lui revient dans les honoraires.

Remarques annexes

La déclaration à la S.A.C.E.M. se fait par le compositeur selon les procédures habituelles. L'objectif de Môméludies est que la diffusion des œuvres du répertoire soit la plus large possible.

À cet égard, les compositeurs sont libres d'enregistrer leur pièce dans leur propre production discographique et de l'inscrire dans leurs concerts s'ils le souhaitent.

Contact

Delphine Dulong : momeludies@gmail.com - 06 60 10 45 45

Site associatif : www.momeludies.com

association

**momeludies**